

Session 2026

**CONCOURS INTERNE
de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels****DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (R.A.E.P.)**

Il appartient à chaque candidat d'éditer et de rédiger un dossier final en reprenant toutes les informations ci-dessous.

Ce dossier est à transmettre au CDG 38 au plus tard le 6 avril 2026, en dépôt sur l'espace candidat. Tout dossier transmis hors délai sera refusé.

Ce document sera remis au jury pour l'épreuve orale d'admission.

**VOUS TROUVEREZ DANS LA FICHE D'AIDE AU REMPLISSAGE (à consulter [ICI](#))
TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR VOUS AIDER À CONSTITUER VOTRE DOSSIER R.A.E.P.**

I – IDENTIFICATION DU CANDIDAT**II – VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

- Votre parcours professionnel
- Votre formation professionnelle et continue
- Présentation d'une expérience professionnelle marquante
- Description des motivations pour présenter ce concours

III – ANNEXES FACULTATIVES**IV – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**

Modèle à reprendre en fin de dossier

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

A _____, le

Signature du demandeur